

Le Directeur général de l'Agence française de développement,

Vu le code monétaire et financier, et notamment son article R. 515-16 ;

Vu le décret du 25 mai 2016 portant nomination du Directeur général de l'Agence française de développement, publié au Journal Officiel de la République Française le 26 mai 2016 ;

DECIDE :

Délégation est donnée à Monsieur Laurent FAKHOURY, Directeur de l'Agence de Cayenne, à l'effet de signer, au nom du Directeur général, l'ensemble des actes, correspondances, décisions, contrats relatifs à l'exercice des attributions de l'Agence de Cayenne (incluant les interventions au Suriname), visées au recueil d'attributions des services de l'AFD, tel qu'éventuellement modifié.

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Laurent FAKHOURY, Directeur de l'Agence de Cayenne, la délégation de signature visée à la présente décision peut être exercée par Madame Sandie BOYER, chargée de mission de l'Agence de Cayenne.

La présente décision entrera en vigueur le lendemain de sa publication sous forme électronique sur le site Internet de l'AFD.

Fait à Paris, le 04/06/2018

En un exemplaire original

Le Directeur général

Rémy RIOUX